

U.D.A.F. 77
Association
56, rue Dajot
77008 MELUN Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

U.D.A.F. 77
Association
56, rue Dajot
77008 MELUN Cedex

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans ce cadre, nous avons pris connaissance des méthodes et des processus encadrant la gestion des comptes des majeurs protégés gérés par l'UDAF 77 pour justifier certaines informations incluses en annexe des présents comptes.

Nous avons également été attentif à la valorisation des éléments de facturation des frais de gestion de ces comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

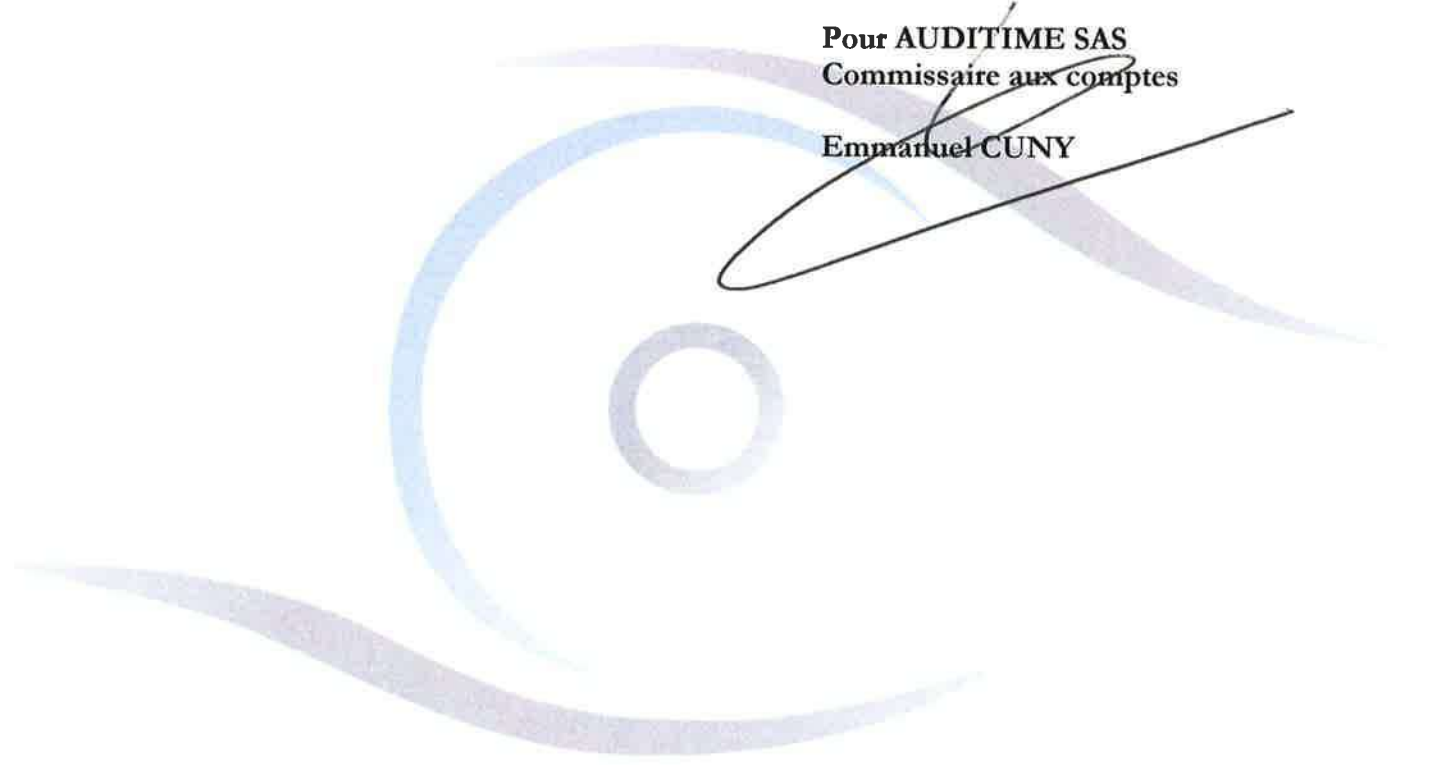
lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Saint Pierre du Perray
Le 13/05/2026

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY



Clôture exercice 2025 – CONSOLIDE
Bilan propre d'un établissement Social et Médico-social
Géré par un organisme de droit privé

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	16 183.85	16 183.85		180.51
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	104 564.30		104 564.30	104 564.30
Constructions	1 795 711.79	1 216 702.92	579 008.87	568 643.96
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	283 016.66	250 142.96	32 873.70	29 207.58
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	3 500.00		3 500.00	3 500.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total 1	2 202 976.60	1 483 029.73	719 946.87	706 096.35
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	125 328.95	11 104.50	114 224.45	101 495.72
Autres créances	298 866.86		298 866.86	423 222.98
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	3 358.64		3 358.64	3 343.64
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 758 613.04		1 758 613.04	1 791 653.74
Charges constatées d'avance	8 073.29		8 073.29	6 379.21
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	2 194 240.78	11 104.50	2 183 136.28	2 326 095.29
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 397 217.38	1 494 134.23	2 903 083.15	3 032 191.64

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan propre d'un établissement Social et Médico-social
Géré par un organisme de droit privé 2025 - CONSOLIDE

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	111 811.37	111 811.37
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	1 065 423.91	978 325.93
Autres	601 907.50	601 907.50
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	553 326.10	487 972.23
Report à nouveau sous gestion contrôlée	41 251.69	-18 319.72
Excédent ou déficit de l'exercice	-155 112.79	212 023.29
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées	4 050.00	
Total 1	2 222 657.78	2 373 720.60
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	26 048.70	47 593.29
Total 3	26 048.70	47 593.29
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 889.51	15 010.53
Provisions pour charges	48 749.19	32 188.77
Total 4	53 638.70	47 199.30
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 554.55	53 996.72
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 908.10	76 697.03
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	429 393.52	361 389.50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	74 547.55	65 260.95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	334.25	6 334.25
Total 5	600 737.97	563 678.45
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	2 903 083.15	3 032 191.64

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 243.50	3 576.05
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	3 243.50	3 576.05
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 147.40	108.90
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 459 960.11	3 511 707.12
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15 000.00	
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 121.02	38 176.61
Autres produits		
Utilisation des fonds dédiés	22 688.61	5 168.76
Total 1	3 512 160.64	3 558 737.44
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	716.31	2 268.81
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	554 302.05	512 037.90
Aides financières	22 417.61	21 963.76
Impôts, taxes et versements assimilés	216 403.96	195 309.42
Salaires et traitements	1 975 026.01	1 830 110.71
Charges sociales	807 545.06	693 396.42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 185.96	82 880.22
Dotations aux provisions	16 560.42	10 068.88
Reports en fonds dédiés	15 237.48	2 143.62
Autres charges	4 093.18	3 997.38
Total 2	3 680 488.04	3 354 177.12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-168 327.40	204 560.32
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		72.00
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 870.16	10 082.84
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	10 870.16	10 154.84
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	819.80	1 716.20
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6	819.80	1 716.20
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	10 050.36	8 438.64
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		
SAS AUDITIME		
Société de Commissariat aux Comptes		
31, rue de la Mare à Tissier		
91280 St PIERRE DU PERRAY		
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z		
Membre de la Compagnie Régionale de Paris		

Clôture exercice 2025 – CONSOLIDE
Compte de résultat d'un Etablissement Social et Médico-Social

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		2 170.07
Produits exceptionnels sur opération de capital	7 641.56	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total 7	7 641.56	2 170.07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	427.31	23.34
Charges exceptionnelles sur opération de capital		3 122.40
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 050.00	
Total 8	4 477.31	3 145.74
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	3 164.25	-975.67
Participation des salariés aux résultats (9)		
Impôts sur les bénéfices (10)		
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	6 605.00	9 877.00
Bénévolat	41 770.00	51 597.00
Total A	48 375.00	61 474.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	6 605.00	9 877.00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	41 770.00	51 597.00
Total B	48 375.00	61 474.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	3 530 672.36	3 571 062.35
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	3 685 785.15	3 359 039.06
EXCEDENT OU DEFICIT	-155 112.79	212 023.29

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE

PRÉAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 903 083,15€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 3 530 672,36 €, générant un déficit de 155 112,79€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2026.

PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

L'Udaf de Seine et Marne est une association loi 1901 qui bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L-211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les Udaf sont habilitées sur le plan départemental par la loi (art. L211-3 du CASF) à :

- Donner leur avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial, et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune ;
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile pour protéger les intérêts matériels et moraux des familles.

L'Udaf de Seine et Marne est constitué de 58 associations adhérentes représentant 4768 adhérents. Elle assure avec 77 représentants familiaux, 131 sièges dans 106 instances.

Dans le cadre de la 3ème mission qui lui est confiée par l'article L211-3 du CASF, l'Udaf de Seine et Marne a pu créer différents services :

- Un service d'Accompagnement Social Lié au Logement
- Un service d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté
- Un service Action Logement
- Un service Mandataire Judiciaire la Protection des Majeurs
- Un service d'accompagnement social mobile et Point Conseil Budget
- Un service Vie Associative (Garderie solidaire et animation du réseau associatif)

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

Udaf de Seine-et-Marne - Comptes 2025 arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2026

91280 St PIERRE DU PERRY

Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

➤ INFORMATIONS SUR LES RÈGLEMENTS COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation¹,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, conformément aux règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 (modifiant le règlement 2014-03) et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

➤ PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

Les principales méthodes utilisées, lorsqu'il existe un choix de méthode, sont les suivantes :

Agrégation des comptes annuels

L'association gère un service dont la gestion est contrôlée :

- *le service de Protection Judiciaire des Majeurs*

Ainsi que des activités propres dont la gestion est libre :

- *Le service Vie Associative*
- *Le service Accompagnement Social*

Ces services tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun refacturés entre établissements ou services, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

▪ Application de la méthode par composants

La méthode de comptabilisation par composant est appliquée pour les ensembles immobiliers ;

▪ Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des immobilisations sont passés en charges (ou ont été activés).

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées sont évalués au 31/12/2025 selon les hypothèses retenues par l'Unaf en matière d'engagement à 19 182,88 € charges sociales comprises.

Le montant de la provision figurant au passif du bilan est de 48 749,19€. Le différentiel s'expliquant par un seuil de déclenchement de la provision retraite différent. Pour l'UDAF, un début de provision commençant dix ans avant la date de départ à la retraite et pour l'UNAF, selon une table de probabilité d'être en vie et présent dans l'entreprise à l'âge de la retraite (TV88/90) ; ce qui amène à prendre en compte l'ensemble des salariés pour le calcul de la provision.

➤ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de l'appel d'offre pour la mission « d'Accompagnement Social Lié au Logement », la candidature de l'Udaf n'a pas été retenue pour 2026.

➤ FAITS SIGNIFICATIFS

Diminution de 2/3 de la subvention du Conseil Départemental pour le service AAPD.

➤ INFORMATIONS SUR LE CHANGEMENT DE RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ESTIMATIONS ET CORRECTIONS D'ERREUR

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :

- Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

Udaf de Seine-et-Marne – 31, rue de la Mare à Tissy
91280 ST PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

- Suppression des transferts de charge
 - o Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
 - o Indemnités d'assurance reçues

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

➤ CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ FONDS GERES PAR L'UDAF

Activité Protection Juridique des Majeurs

Au 31/12/2025, le montant des sommes gérées pour le compte des majeurs protégés était de :

pour les comptes de placements : 32 857 506 €

pour les comptes de fonctionnement validés par le juge : 13 752 818 €

Ces sommes intègrent toutes les écritures de l'année 2025, comptabilisées jusqu'au 20 mars 2026.

6

➤ CAUTION ET ENGAGEMENT RECU SUR PRÊT

Le montant de la caution de l'Unaf est :

- de 170 886,52 € à l'origine sur le prêt de 170 886,52 € souscrit au Crédit Mutuel de Melun, soit un encours au 31/12/2025 de 13 586,05 €.

Sur le prêt du Crédit Mutuel susvisé, une garantie a été contractualisée en sureté des remboursements des sommes dues en la forme d'une promesse d'hypothèque consentie par l'Udaf 77.

➤ VALEURS MOBILIERE DE PLACEMENTS

Les Valeurs Mobilières de Placements sont évaluées à leurs coûts d'acquisitions hors frais et accessoires d'achats. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur liquidative de ces titres s'élève à 3 740,71€ au 31/12/2025.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

➤ REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIES ET/OU BENEVOLES LES MIEUX REMUNERES

Les personnes bénévoles ne sont pas rémunérées et ne bénéficient pas d'avantage en nature. Pour des raisons de discrétion, l'information relative à la rémunération versée par l'Udaf à ses cadres dirigeants n'est pas communiquée car elle ne concerne qu'une seule personne.

➤ VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

7

1. Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf 77 a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole.

Le nombre d'heures de travail effectuées par les bénévoles de l'Udaf 77 sur l'exercice 2025 est de 3516.

Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire, soit : 11,88€ de l'heure.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2025 est de : **41 770€.**

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

2. Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état) :

Le montant total des contributions volontaires en biens pour l'exercice 2025 est de : **0 €**

La valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui apporte son soutien. L'Udaf n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

3. Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

Le montant total des contributions volontaires en services pour l'exercice 2025 est de **6 605 €**.

La valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui apporte son soutien. L'Udaf 77 n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

➤ **HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025 s'élève à 10 499 €, au titre de sa mission d'audit légal sur la clôture des comptes annuels.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Annexe du bilan propre d'un établissement fixé par le 3° du I du R314-49 du CASF

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

CADRE GÉNÉRAL

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	16 183,85	0,00	0,00	16 183,85
Immobilisations corporelles	2 118 601,19	82 036,48	17 344,92	2 183 292,75
Immobilisations financières	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
TOTAL	2 138 285,04	82 035,48	0,00	2 202 976,60

9

AMENAGEMENT DU CADRE GENERAL

Développement de la colonne B (augmentations)

Ventilation des augmentations					
	Virements		Acquisitions	Entrées	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant		Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			0,00		
Immobilisations corporelles	0,00		82 036,48		
Immobilisations financières			0,00		
TOTAL	0,00	0,00	82 036,48	0,00	0

Développement de la colonne C (diminutions)

Ventilation des diminutions					
	Virements		Cessions	Sorties	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant		Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
Immobilisations corporelles	0,00		0,00		17 344,92

SAS AUDITIME

Udaf de Seine-et-Marne – Comptes Société de Commissariat aux Comptes Administration du 17 avril 2026

31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Immobilisations financières	0,00		0,00		0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Amortissements cumulés au 31 décembre	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				
2803 Frais de recherche et de développement				
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				
2806 Droit au bail				
2808 Autres immobilisations incorporelles	16 003,34	180,51	0,00	16 183,85
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Terrains				
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 Constructions sur sol propre	1 163 319,34	53 383,58	0,00	1 216 702,92
2814 Constructions sur sol d'autrui				
2815 Installations, matériel et outillage techniques				
2818 Autres immobilisations corporelles	255 866,01	14 621,97	17 344,92	250 142,96
<i>dont : Matériel de bureau</i>	13 744,16	463,95	0,00	14 208,11
<i>Matériel informatique</i>	103 583,78	9 139,52	17 344,92	95 378,38
<i>Mobilier</i>	132 283,77	4 738,81	0,00	137 022,58
<i>Autres</i>	3 254,30	279,59	0,00	3 533,89
TOTAL GENERAL	1 435 188,69	68 185,96	17 344,92	1 483 029,73

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances	Montant brut	Liquidités de l'actif	
Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours			
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 500,00	0,00	3 500,00
Prêts accordés en cours d'exercice			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	114 224,45	125 328,95	- 11 104,50
Autres	298 866,86	298 866,86	0,00
Charges constatées d'avance	8 073,20	8 073,29	0,00
TOTAL	424 664,51	432 269,10	- 7 604,50

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			11
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans	
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements	14 554,55	14 554,55	0,00	0,00	
- à 2 ans au maximum à l'origine	968,50	968,50	0,00	0,00	
- à plus de 2 ans à l'origine	13 586,05	13 586,05	0,00	0,00	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0,00	0,00			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 908,10	81 908,10			
Dettes fiscales et sociales	429 393,52	429 383,52			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00			
Autres dettes (3)	74 547,55	40 586,29	33 961,26		
Produits constatés d'avance	334,25	334,25			
TOTAL	600 737,97	566 766,71	33 961,26	0,00	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....	0,00				
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	40 410,67				

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

Udaf de Seine-et-Marne – Comptes annuels 2025 arrêtés par le conseil d'administration du 17 avril 2026

91280 ST PIERRE DU PERRAY

Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920.7

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU DES EMPRUNTS EN COURS

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (année)	Taux %	Capital emprunté	Dettes de fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
Crédit Agricole	28/04/2017	8,5	1,25	117 462,28	12 667,60	79,20	12 667,60	79,20
Crédit Agricole	27/03/2017	8,33	1,25	106 886,86	7 849,81	32,74	7 849,81	32,74
Crédit Mutuel	10/02/2017	9,5	2,9	170 886,52	33 479,31	856,02	19,893,26	707,86
TOTAL				395 235,66	53 996,72	967,96	40 410,67	819,80

TABLEAU DES PROVISIONS, DEPRECIATIONS, FONDS DEDIES ET RESERVE DE COMPENSATION

		Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31 décembre n
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
10686	des déficits d'exploitation	245 418,97	7 0097,98	0,00	252 516,95
10687	des charges d'amortissement	362 339,57	80 000,00	0,00	442 339,57
Provisions réglementées					12
141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
142	renouvellement immobilisations				
145	Amortissements dérogatoires				
14830	Provisions réglementées pour produits financiers		4 050,00		4 050,00
14861	réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé				
14862	réserves des plus-values nettes d'actif circulant				
Provisions pour risques et charges					
151	Provisions pour risques	15 010,53	0,00	10 121,02	4 889,51
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	32 188,77	16 560,42	0,00	48 749,19
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158	Autres provisions pour charges				
Dépréciations					
29	Dépréciation des immobilisations				
39	Dépréciation des stocks et encours				
49	Dépréciation des comptes de tiers				
59	Dépréciation des comptes financiers				
Fonds dédiés					
194	sur subventions de fonctionnement	47 593,29	0,00	21 544,59	26 048,70
195	sur dons manuels affectés				
197	sur legs et donations affectés				
TOTAL GENERAL		609 401,46	110 243,62	17 093,95	702 551,13

Udaf de Seine-et-Marne – Comptes annuels 2021 arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2026

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissy
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE 7420Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

PRODUITS A RECEVOIR

dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	114 224,45
Autres créances	298 866,86
TOTAL	413 091,31

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus	
dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 009,13
Dettes fiscales et sociales	156 403,14
Autres dettes	50 21,67
TOTAL	229 433,94

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	8 073,29	334,25
TOTAL	8 073,29	334,25

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris